Christian Jacob : Ayrault et Désir, “des anciens repris de justice”

09/04/2013 à 13h51



Le chef de file des députés UMP, Christian Jacob, a qualifié mardi “d’anciens repris de justice” Jean-Marc Ayrault et le premier secrétaire du PS Harlem Désir en raison de leurs condamnations dans le passé.

Jean-Marc Ayrault avait été condamné en 1997 à six mois de prison avec sursis et 30.000 francs d’amende (4.600 euros) pour favoritisme dans l’attribution d’un marché public à Nantes, et dix ans plus tard, il a bénéficié d’une réhabilitation pour cette condamnation, comme le prévoit le Code pénal.

Harlem Désir avait été condamné en 1998 à dix-huit mois avec sursis pour avoir reçu des salaires fictifs d’une association de 1986 à 1987.

France 3 Nord Pas de Calais le 12-09-2012

Le Point